

DRT3262**DROIT DES MOYENS DE PAIEMENT**

NIVEAU: LICENCE	CREDITS:	2	CLASSE :	3EME LSC	SEMESTRE	S2
VOLUME HORAIRE	42 H	COURS	MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES		EXAMEN FINAL :	70%
					CONTROLE CONTINU:	30%

DESCRIPTIF DU COURS :

Le cours étudie les différents modes de paiement corporel et incorporels qui permettent et facilitent le transfert de fonds. Tout en analysant la réglementation en vigueur applicable aux modes traditionnels de paiement , le cours traite également les nouvelles techniques de paiement retenus par la loi tunisienne et ce tout en ayant une ouverture sur le droit comparé et analyse également les différentes garanties de paiement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A la fin de cette formation, les étudiants devraient être en mesure de :

- Avoir une connaissance approfondie des différentes modalités de paiement.
- Saisir les enjeux des modes de paiement électronique.
- Maitriser les prérogatives accordées par chaque garantie de paiement dont dispose le créancier.

PRE-REQUIS

- Droit des contrats.

CONTENU

Chapitre 0	Chapitre Introductif La notion de moyens de paiement
Chapitre 1	Les moyens de paiement corporels I- Les cartes bancaires II- Les effets de commerce
Chapitre 2	Les moyens de paiement incorporels I- Le virement II- Le prélèvement III- Le paiement électronique
Chapitre 3	La lettre de change I- Les conditions de validité de la lettre de change II- La provision III- L'endossement IV- Le paiement
Chapitre 4	Le chèque I- Les conditions de validité du chèque II-La provision III- Le paiement
Chapitre 5	Les garanties de paiement

I- Les garanties personnelles
II- les garanties réelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Y. KNANI, Les effets de commerce 1ère éd. Tunis 1998.

Y. CHAPUT, Les effets de commerce, Puf .